

Conduire son verger d'oliviers en production raisonnée ou en agriculture biologique

Public visé : Oléiculteurs(trices), salarié(e)s du secteur oléicole

L'oléiculture connaît un renouveau dans notre département. Dans ce cadre, il est important d'opter pour des techniques de conduite efficaces et respectueuses de l'environnement. Pour vous accompagner dans vos choix, la Chambre d'Agriculture du Var vous propose une session de formation de deux jours qui sera aussi l'occasion d'échanges de pratiques entre producteurs et salariés.

OBJECTIFS

- Maîtriser les différents modes de conduite du verger d'oliviers

PROGRAMME

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Identification des ravageurs et des maladies Mise en place de la lutte raisonnée Principes de fertilisation des sols Conduite de l'irrigation | <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des techniques d'entretien du verger Raisonnement des coûts de production Mise en place des différentes pratiques pour la conduite en bio Spécificités de la conduite en agriculture biologique |
|--|---|

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports structurés par des supports visuels et études de cas concrets
- Visite de vergers

INTERVENANT(E)S

Rémi PECOUT
Conseiller arboriculture CA83
Fanny VERNIER
Conseiller arboriculture CA83

Nombre de jours
2 jours

Dates
9 Février et 25
Avril 2017

Lieu
Vidauban +
terrain

Tarif
Contributeurs
VIVEA
(Agriculteurs,
agricultrices,
conjoints
collaborateurs,
aides
familiaux,
cotisants
solidaires) :
56 €

Autre public :
350 €



Contact :

Chambre d'Agriculture
du Var

**Cécile LEMOINE
BRUNO**

☎ 04 94 99 74 00
de 9 h 00 à 12 h 00

📧 [formation@
var.chambagri.fr](mailto:formation@var.chambagri.fr)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)
N° Organisme de formation : 93 83 P000 283

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'Agriculture du Var – Service Formation Installation

70, avenue Président Wilson 83550 VIDAUBAN

Tél. : 04 94 99 74 00 Fax : 04 94 99 73 99

Mél : formation@var.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

Chef d'exploitation

Conjoint collaborateur

Aide-familial

Cotisant solidaire

Candidat à l'installation **

Salarié d'exploitation ou d'entreprise

Autre :

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Conduire son verger d'oliviers en production raisonnée ou en agriculture biologique**

Dates de la formation : **Les 9 Février et 25 Avril 2017**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **2 jours (14 heures)**

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Var de :

56 € net de taxe Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

350 € net de taxe Salarié

350 € net de taxe Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance de la fiche descriptive de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) disponible auprès du conseiller formation ou sur notre site www.chambre-agriculture83.fr, rubrique se former.

Fait à....., le

Pour la Chambre d'Agriculture du Var
Le Chef du Service Formation

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Le double de ce document vous sera remis signé. La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales jointes.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation

